



Bibliothèque Municipale de Roquetoire

En application du décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, **l'accès à toutes les bibliothèques est désormais soumis au PASS SANITAIRE :**

A partir du MERCREDI 18 AOUT 2021

les personnes âgées d'au moins 12 ans devront présenter :

- le résultat d'un examen de dépistage, d'un test ou d'un autotest réalisé depuis moins de 72 h
OU
- un justificatif du statut vaccinal
OU
- un certificat de rétablissement pour les personnes guéries de la COVID-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

A défaut de présentation de l'un de ces documents, l'accès à

l'établissement sera refusé, (saut pour les personnes justifiant d'une contre-médication à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret n°2021-1059 du 7 août 2021)

Le port du masque reste obligatoire dans les locaux des bibliothèques : pour les personnels et pour le public de plus de 11 ans

Source : <https://mediatheque.pasdecals.fr/partenaires/confinement-dispositions-gouvernementales.aspx>
(au 12 août 2021)

**à
noter :**

Pour permettre le meilleur accueil à toutes les personnes, vous pouvez nous joindre par téléphone aux heures d'ouverture de la bibliothèque, en composant le : 03 21 93 63 92

Pour rappel : la bibliothèque est ouverte les mercredi 18 et 25 août, de 14h à 18h.
Merci pour votre compréhension,

L'équipe des bénévoles